Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_12-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 février 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	27

Vote
Pour : 27 Contre : 0 Abstention : 0

Date de la convocation
10 février 2026

N° de la délibération
2026-12

L'an 2026, le 16 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 10 février 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 10 février 2026.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, BOUSSARD Laure, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, QUILTU Catherine, RICHARD Fabienne, ZAIED Martine.

et MM :, BRIAND Philippe, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, FAUCHEUX Olivier, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (4) : YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe, ROGARD Carole à TROADEC Christian, CADIOU Alain à COUTELLER Serge

Absents (2) : CLAUDE Mickael, AUFFRET Ludovic

Le quorum est atteint.

A été nommée secrétaire : RICHARD Fabienne

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 20 février 2026
- La transmission au contrôle de légalité le 20 février 2026

Convention pour la constitution d'une servitude de passage de canalisations publiques avec la SAS CARHAIX DISTRIBUTION

Rapporteur : J. MAZEAS

Annexe : Projet de convention servitude réseau AEP_SAS CARHAIX DISTRI_V2

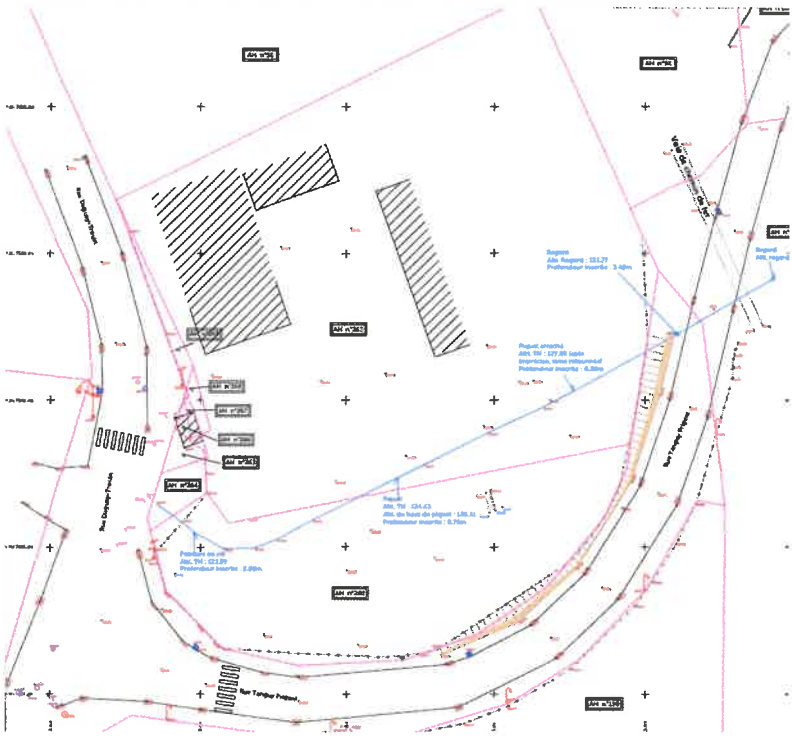
Le conseil municipal réuni le 13 octobre a approuvé la signature d'une convention de servitude de passage de canalisations publiques avec la Société HEOL. Il s'agit d'un réseau public d'eau potable traversant des parcelles privées situées entre la rue DUGUAY TROUIN et la rue Tanguy PRIGENT.

Nous avons été informés de la radiation de la société HEOL, suite à la transmission universelle de patrimoine au profit de la SAS Carhaix distribution. Il est donc nécessaire d'établir une nouvelle convention au nom de cette société.

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212900245-20260220-2026_12-DE

La convention fixe aussi des conditions ultérieures d'accès et d'occupation d'une partie du terrain privé, dans le cadre d'une éventuelle phase de travaux de renouvellement du tronçon passant sous la voie ferrée.

La convention correspondante, présentée en annexe, sera enregistrée au service de la publicité foncière aux frais de la collectivité, les dépenses étant imputées sur le budget de l'eau potable.



Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 4 février 2026.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- **Valident la convention de servitude à intervenir entre la ville de CARHAIX et le propriétaire foncier concerné : SAS CARHAIX DISTRIBUTION,**
- **Autorisent le Maire à signer tout document relatif à cette prise de décision.**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 18 février 2026

Le Maire,
Christian TROADEC

MAIRIE DE CARHAIX - PLOUGUER - 29270